



AVANT LE REPAS :

- Je vais aux toilettes
- Je me lave les mains
- Je me range calmement, sans bousculade pour l'appel
- Je m'installe à une place tranquillement

PENDANT LE REPAS :

- Je goûte à tous les aliments
- Je me tiens correctement à table
- Je ne crie pas et je parle calmement, je ne me lève pas sans autorisation
- Je ne joue pas avec la nourriture ou le matériel
- **Je respecte le personnel de service (je suis poli et j'écoute les consignes)**
- **Je respecte mes camarades (pas d'insulte, pas de moquerie, pas de bagarre)**
- **Je respecte les gestes barrières**

A LA FIN DU REPAS :

- Je range ma chaise avant de quitter la table
- Je sors de table en silence et sans courir après autorisation



DISCIPLINE - SANCTIONS :

La discipline est identique à celle qui est exigée dans le cadre ordinaire à l'école, à savoir :

- **Le respect mutuel**
- **L'obéissance aux règles**

En cas de non-respect de ces règles ou de comportement manifestement inadapté aux exigences de la vie en collectivité le service éducation, en application du présent règlement, mettra en œuvre le dispositif de sanction rappelé ci-dessous :

- Avertissement oral de la part des agents de cantine pour un rappel au règlement
- 1^{er} avertissement significatif - mail adressé aux familles pour les informer notamment :
 - d'un comportement indiscipliné constant ou répété,
 - d'une attitude agressive envers les autres élèves,
 - d'un manque de respect caractérisé au personnel de service,
- 2^{ème} avertissement : une mesure d'exclusion temporaire si persistance de l'enfant après le premier avertissement significatif.
- 3^{ème} avertissement : si après une exclusion temporaire, le comportement de l'intéressé continue de porter atteinte au bon ordre et au bon fonctionnement du service de restauration scolaire, son exclusion définitive pourra être prononcée.

ACCEPTATION DU REGLEMENT :

Les parents qui inscrivent leurs enfants au restaurant scolaire acceptent de fait le présent règlement.

La restauration scolaire est un service proposé aux familles. Les parents doivent nous aider à faire respecter ce règlement en rappelant à leurs enfants les règles élémentaires qu'imposent la vie en collectivité.

Ce règlement a été élaboré dans un seul et unique objectif : **PERMETTRE A VOS ENFANTS DE FAIRE DU TEMPS REPAS UN TEMPS DE SOCIALISATION, DE PARTAGE, UN MOMENT DE DETENTE ET DE CONVIVIALITE.**

A RETOURNER A LA MAIRIE (1 exemplaire par enfant)

Mr / Mme.....

Parents de l'enfant.....

En classe de

Attestent avoir pris connaissance du règlement de cantine de l'école élémentaire de ROUSSON

Acceptent le règlement de cantine de l'école élémentaire de ROUSSON

Date :

Signature des parents ou
du responsable légal précédée de la mention
« Lu et approuvé » :

Signature de l'élève :